



**Nettoyer et entretenir les
fenêtres, les façades et les
toits en toute sécurité**

Le nettoyage et l'entretien réguliers des fenêtres, des façades et des toits sont indispensables pour préserver les bâtiments. Dans cette publication, vous découvrirez les installations et équipements de travail appropriés à cet effet.

Lors de nouvelles constructions, de transformations et d'assainissements, planifiez les travaux de nettoyage et d'entretien dès le début. Vous réduirez ainsi le risque d'accident et les coûts.

1 Introduction	4	5 Moyens auxiliaires	17
		5.1 Perches télescopiques	17
		5.2 Échelles	17
2 Conception	5	5.3 Équipements de protection individuelle (EPI antichute)	18
		5.4 Travaux sur cordes	20
3 Équipements installés à demeure	6	6 Exigences légales	21
3.1 Nacelles de façade et plateformes suspendues à niveau variable	6		
3.2 Dispositifs d'accès aux façades	8		
3.3 Ponts mobiles	9	7 Informations complémentaires	22
3.4 Dispositifs d'accès spéciaux	10		
4 Équipements installés à titre temporaire	12		
4.1 Plateformes suspendues à niveau variable	12		
4.2 Plateformes élévatrices mobiles de personnel	14		
4.3 Dispositifs de sécurité pour châssis de fenêtres	15		
4.4 Échafaudages de façade	16		
4.5 Échafaudages roulants	16		

1 Introduction

Les employeurs ont intérêt à ce que leurs collaborateurs exécutent en toute sécurité des travaux de nettoyage de haute qualité sur les bâtiments. Ils atteignent cet objectif par la mise à disposition d'équipements conformes et par le contrôle, le nettoyage et l'entretien régulier des façades, fenêtres et toits.

Ils prennent également en compte les travaux de nettoyage et d'entretien dès la planification de nouvelles constructions, de transformations et d'assainissements. Outre une conception appropriée, il est nécessaire d'avoir des équipements installés à demeure ou mobiles adéquats.

Installer ou monter des équipements après la construction ou la transformation est coûteux, voire impossible. Il n'est ainsi par rare, pour la maintenance, de devoir utiliser des équipements temporaires tels que des échelles et des échafaudages ou un système individuel de protection contre les chutes. Conséquences: risque d'accident accru et coûts de nettoyage et d'entretien élevés.

L'employeur doit veiller à ce qu'il y ait, avant le début des travaux de nettoyage et d'entretien, un plan qui détaille sous la forme écrite les mesures de sécurité et de protection de la santé nécessaires pour les travaux qu'il effectue sur le chantier (art. 4 OTConst).

La présente publication montre aux planificateurs, aux maîtres d'ouvrage et aux employeurs les possibilités qui permettent de garantir une maintenance sûre et appropriée, que ce soit pour les nouvelles constructions ou les bâtiments existants.

Conseils pour l'achat d'équipements de nettoyage et d'entretien

- Les machines doivent impérativement être vendues avec une **déclaration de conformité**. Les fabricants ou les responsables de la mise en circulation de ces machines confirment ainsi que les exigences fondamentales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé sont satisfaites et que les machines ont été fabriquées selon l'état de la technique.
- Le responsable de la mise en circulation doit également fournir une **notice d'instructions** avec des indications sur le montage, l'exploitation, le dépannage et la maintenance. La notice d'instructions doit donner des indications pour former et instruire correctement les utilisateurs, et contenir également les exigences physiques et psychiques le cas échéant. Elle doit être mise à la disposition de l'acheteur en allemand, en français ou en italien.
- Lors de l'achat, vous devez exiger la fourniture de la déclaration de conformité et de la notice d'instructions. Lorsqu'une enquête est menée après un accident, vous êtes mieux protégé sur le plan juridique avec des machines conformes.

2 Conception

Le contrôle sûr et efficace des bâtiments ainsi que leur entretien et leur maintenance peuvent être influencés de manière significative dès la planification des ouvrages. Les maîtres d'ouvrage et les planificateurs doivent donc penser à la sécurité suffisamment tôt. Cela concerne par exemple l'accès sans danger au toit, aux façades, aux équipements et aux moyens auxiliaires, ainsi que les déplacements en toute sécurité sur le toit.



1 Balcons avec garde-corps. Ils permettent de nettoyer sans danger les fenêtres depuis l'extérieur.

Lorsqu'il s'agit de la sécurité, il convient de préférer les mesures de protection techniques, telles que les garde-corps (fig. 1) ou les fenêtres s'ouvrant vers l'intérieur (fig. 2), aux équipements de protection individuelle contre les chutes (fig. 26 à 29).



2 Fenêtres s'ouvrant vers l'intérieur. Le personnel de nettoyage peut aussi nettoyer les vitres extérieures en toute sécurité.

3 Équipements installés à demeure

Les équipements installés à demeure permettent d'exécuter des travaux de nettoyage et d'entretien en toute sécurité et sans perturber l'exploitation du bâtiment. C'est non seulement la meilleure solution, mais aussi la plus économique à longue échéance.

3.1 Nacelles de façade et plateformes suspendues à niveau variable

Description

Les nacelles de façade (fig. 3a, 3b, 3c) sont également appelées «plateformes suspendues à niveau variable» conformément à la norme SN EN 1808. Elles sont composées d'un chariot avec une potence et un treuil. Les façades peuvent être atteintes sur toute leur hauteur et largeur (fig. 5, page 7) grâce à une nacelle (un point d'ancrage) ou à une plateforme de travail (deux points d'ancrage ou plus) suspendue aux câbles du treuil.

Utilisation

Les nacelles de façade sont des plateformes suspendues à niveau variable installées à demeure. Elles servent principalement à nettoyer les vitres et les façades des grands bâtiments. Ce moyen auxiliaire permet également d'exécuter des travaux de maintenance tels que de petites réparations (p. ex. sur les stores) ainsi que d'entretenir les végétalisations. Toutes ces activités peuvent être exercées sans ouvrir les fenêtres et sans déranger les personnes qui travaillent à l'intérieur du bâtiment.

Les nacelles de façade étant disponibles en tout temps, elles garantissent une maintenance optimale.

3a, 3b, 3c

Nacelle de façade avec chariot. La nacelle ou la plateforme de travail peut être amenée sur le toit pour y monter ou en descendre. On accède à la façade en montant, en pivotant ou en descendant la nacelle ou la plateforme de travail.

1 Chariot

2 Nacelle

3 Il y a des points d'ancrage individuels pour sécuriser les travaux sur le toit.



3a



3b



3c

Exigences

- La conformité des nacelles de façade doit être attestée conformément aux indications de la page 4.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 21.
- Les toits sur lesquels les chariots sont montés doivent avoir une résistance suffisante et être entourés d'un parapet ou d'un garde-corps d'une hauteur de 1,0 m.
- Un parapet robuste ou des guidages spéciaux doivent empêcher que le chariot puisse tomber du toit. Le

chariot doit pouvoir être atteint dans chaque position (en cas de panne).

- Des dispositifs de protection appropriés doivent permettre d'éviter tout risque de coincement entre le chariot et les éléments de la façade.
- L'alimentation électrique de l'installation doit être équipée d'un interrupteur d'engin et d'un disjoncteur à courant de défaut.



4 Nacelle de façade avec des potences guidées sous le débord de toit. Grâce aux potences adaptées aux conditions locales, les parties de façades difficilement accessibles peuvent également être atteintes.



5 Toute la façade est accessible rapidement et en toute sécurité grâce à la nacelle ou à la plateforme de travail qui se déplace latéralement et verticalement.

3.2 Dispositifs d'accès aux façades

Description

Les dispositifs d'accès aux façades (fig. 6 à 8) sont des équipements qui peuvent être déplacés le long des façades sur des rails ou des guidages. Ils sont composés d'une ou plusieurs plateformes, accessibles avec des échelles, ou équipés d'une nacelle.

Utilisation

Les dispositifs d'accès aux façades conviennent aux travaux de nettoyage et d'entretien des façades, notamment pour celles de faible hauteur (jusqu'à trois étages). Les rails et les guidages disposés sur le bâtiment permettent un déplacement simple et rapide. Les angles du bâtiment peuvent être franchis soit par contournement, soit par décrochement et raccrochement ultérieur du dispositif d'accès.

6 Tour de façade avec une échelle intérieure et deux plateformes. La tour peut se déplacer le long du bâtiment sur des rails: elle permet de travailler aisément et en toute sécurité sur les fenêtres et façades.

7 Échelle suspendue sur rails avec nacelle mobile verticalement. La nacelle peut être verrouillée à chaque échelon de l'échelle. Le fond rabattable de la nacelle permet l'accès à un utilisateur équipé d'EPI antichute. L'accès à ce type d'échelle suspendue peut se faire depuis le toit ou depuis le sol au moyen d'une échelle complémentaire.

- 1 Nacelle
- 2 Fond rabattable
- 3 Rail antichute

8 Nacelle mobile sur rails pour travaux de nettoyage et d'entretien sur un étage en encorbellement.

- 1 Nacelle
- 2 Rails

Exigences

- Les dispositifs d'accès aux façades à entraînement motorisé sont considérés comme des machines. Leur conformité doit être attestée selon les indications de la page 4.
- Les dispositifs d'accès aux façades sans entraînement motorisé doivent satisfaire aux exigences de sécurité et de protection de la santé. Vous trouverez des informations à ce sujet dans la directive CFST «Équipements de travail» disponible à l'adresse www.suva.ch/6512.f.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 21.
- Les plateformes, les échelles et les nacelles doivent être entourées de garde-corps afin d'empêcher tout risque de chute depuis le dispositif. La protection doit aussi permettre d'éviter la chute des produits de nettoyage et de tout autre matériel utilisés.
- Le décrochement du dispositif hors des rails et du guidage et le dépassement des butées doivent être empêchés de façon sûre.
- Il doit être possible d'accéder au dispositif et de le quitter sans danger. L'accès des personnes non autorisées doit être interdit. Si l'accès a lieu depuis le toit, cette zone doit être entourée d'un parapet ou d'un garde-corps.



6



7



8

3.3 Ponts mobiles

Description

Les ponts mobiles (fig. 9 et 10) roulent sur des rails et autres guidages. Ils sont montés sous ou sur des toits et leur déplacement est manuel ou motorisé. Les ponts mobiles sont équipés de plateformes de travail fixes et/ou amovibles.

Utilisation

Les ponts mobiles servent au nettoyage et à l'entretien des faces internes et externes des toits plats ou inclinés. Les plateformes de travail permettent également de se déplacer verticalement et latéralement entre des piliers et des poutrelles. Une conception et un équipement bien pensés permettent aussi de remplacer des vitres de façon sûre avec des ponts mobiles.

Exigences

- Les ponts mobiles à entraînement motorisé sont considérés comme des machines. Leur conformité doit être attestée selon les indications de la page 4.
- Les dispositifs d'accès aux façades sans entraînement motorisé doivent satisfaire aux exigences de sécurité et de protection de la santé. Vous trouverez des informations à ce sujet dans la directive CFST «Équipements de travail» disponible à l'adresse www.ekas.admin.ch/6512.f.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 21.
- Les plateformes de travail et les accès des ponts mobiles doivent être entourés de garde-corps de manière à empêcher la chute de personnes et de matériel.
- Les ponts mobiles à entraînement motorisé doivent pouvoir être arrêtés à une distance de sécurité de 0,5 m de la zone où des personnes sont présentes. Si cela n'est pas possible, d'autres mesures devront être prises afin de protéger les personnes qui s'y déplacent (p. ex. cellules photo-électriques, dispositifs de déclenchement).
- En cas de panne, il faut également s'assurer que les utilisateurs peuvent quitter le pont où ils se trouvent.



9 Pont mobile avec tour mobile latéralement et verticalement dans une halle vitrée. Cette installation permet de nettoyer aisément et en toute sécurité l'ensemble des surfaces vitrées.



10 Pont mobile pour le nettoyage de la face externe de toitures vitrées inclinées. Grâce à la partie centrale ouverte et aux escaliers latéraux, les vitres endommagées peuvent être remplacées depuis le pont.

3.4 Dispositifs d'accès spéciaux

Description

Les dispositifs d'accès spéciaux (fig. 11 à 14) sont des accessoires prévus et construits pour des ouvrages complexes. Ils sont généralement combinés avec des installations standards.

Utilisation

Les dispositifs d'accès spéciaux permettent d'accéder sans danger et facilitent l'exécution rationnelle des travaux de nettoyage et d'entretien aux endroits qui ne peuvent être atteints grâce aux dispositifs d'accès usuels. Leur utilisation exige une collaboration précoce et optimale entre l'architecte et le constructeur du dispositif d'accès.

Exigences

- Les dispositifs d'accès spéciaux à entraînement motorisé sont considérés comme des machines. Leur conformité doit être attestée selon les indications de la page 4.
- Les dispositifs d'accès aux façades sans entraînement motorisé doivent satisfaire aux exigences de sécurité et de protection de la santé. Vous trouverez des informations à ce sujet dans la directive CFST «Équipements de travail» disponible à l'adresse www.ekas.admin.ch/6512.f.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 21.



11 Dispositif d'accès aux façades équipé d'une plateforme fixe pour travaux de nettoyage et d'entretien sur un bâtiment spécial. Les personnes et le matériel sont protégés contre les risques de chute.



12 Pylône émetteur avec dispositif d'accès spécialement adapté aux ouvrages arrondis. Pour permettre l'utilisation du dispositif, les potences doivent être rabattues vers l'extérieur au sommet du pylône.



13 Plateforme élévatrice mobile de personnel sur mât télescopique vertical pour le nettoyage des vitrages d'un bâtiment.



14 Pont mobile dans un édifice circulaire. Cette installation permet d'effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien de la face interne des toitures vitrées.

4 Équipements installés à titre temporaire

Les équipements installés à titre temporaire sont appropriés pour le nettoyage et l'entretien des petits bâtiments ou pour les travaux de faible ampleur sur de grands immeubles. La mise en place des équipements nécessite la préparation et le dégagement du lieu d'installation. Ces préparatifs entraînent généralement des efforts et des perturbations significatives pour les usagers du bâtiment.

4.1 Plateformes suspendues à niveau variable

Description

Les plateformes suspendues à niveau variable sont des nacelles ou plateformes de travail équipées de treuils (fig. 15 et 16). Elles peuvent être suspendues à des potences fixes, amovibles ou mobiles (fig. 17).

Utilisation

Les plateformes suspendues à niveau variable installées à titre temporaire permettent d'exécuter périodiquement des travaux de nettoyage et d'entretien sur des bâtiments de taille petite ou moyenne ainsi que de réaliser de petites réparations.

Exigences

- La conformité des plateformes suspendues à niveau variable installées à titre temporaire doit être attestée selon les indications de la page 4.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 21.
- Pour les installations mises en circulation avant le 1^{er} janvier 1997, le moment de stabilité doit être égal au quadruple du moment de basculement. Depuis le 1^{er} juin 1999, ce sont les exigences de sécurité de la norme EN 1808 qui s'appliquent.
- Les toits sur lesquels les potences ou les chariots sont montés doivent avoir une résistance suffisante.
- Les utilisateurs doivent pouvoir accéder aux nacelles ou plateformes et les quitter en toute sécurité depuis le sol.
- Les potences mobiles sur les toits doivent pouvoir être montées et déplacées en toute sécurité. Cette exigence est remplie par exemple si le toit est entouré d'un parapet ou d'un garde-corps. L'accrochage des câbles de suspension aux potences et chariots doit pouvoir s'effectuer en toute sécurité (fig. 17).
- L'alimentation électrique de l'installation doit être équipée d'un disjoncteur à courant de défaut.



15



16

15 Nacelle avec treuil intégré. Le treuil est construit de telle sorte que la plateforme de travail puisse être redescendue également en cas de panne de courant.

16 Plateforme de travail mobile avec deux treuils et une commande centralisée. Cet équipement peut être suspendu à deux potences fixes ou à un chariot installé à titre temporaire.

17 Potence mobile à contrepoids servant à suspendre une nacelle ou une plateforme de travail. Le déplacement des potences mobiles se fait à la main.



17

4.2 Plateformes élévatrices mobiles de personnel

Utilisation

Les plateformes élévatrices mobiles de personnel, ainsi appelées selon la norme SN EN 280, peuvent être utilisées pour les travaux de nettoyage et d'entretien (fig. 18). Informations complémentaires: www.suva.ch/pemp.

Exigences

- La conformité des plateformes élévatrices mobiles de personnel doit être attestée conformément aux indications de la page 4.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 21.

Pour la planification et l'utilisation des plateformes élévatrices mobiles de personnel, deux listes de contrôle sont mises à disposition:

- Plateformes élévatrices PEMP – 1^{re} partie: planification sûre, www.suva.ch/67064/1.f
- Plateformes élévatrices PEMP – 2^e partie: contrôles sur site, www.suva.ch/67064-2.f



18 Travaux de nettoyage et de maintenance avec une plateforme élévatrice mobile de personnel.

4.3 Dispositifs de sécurité pour châssis de fenêtres

Description

Les dispositifs de sécurité pour châssis de fenêtres sont des équipements qui se posent dans les ouvertures des fenêtres depuis l'intérieur des bâtiments afin de travailler en toute sécurité.

Utilisation

Ces dispositifs peuvent être utilisés également pour le nettoyage et la maintenance (p.ex. stores).



19 Le dispositif de sécurité pour châssis de fenêtres permet à la personne qui se trouve sur le rebord de la fenêtre de travailler en toute sécurité.

Exigences

- Avant d'utiliser des dispositifs de sécurité pour châssis de fenêtres, un spécialiste doit vérifier que les châssis sont adaptés.
- Ces dispositifs doivent être aussi légers que possible afin de pouvoir être utilisés par des personnes travaillant seules. Toutefois, la stabilité doit être garantie.
- Les dispositifs de sécurité pour châssis de fenêtres doivent être posés dans les ouvertures de fenêtres de manière à éviter tout décrochage involontaire.



20 Le dispositif de sécurité modulable pour châssis de fenêtres se pose dans l'ouverture de la fenêtre depuis l'intérieur du bâtiment afin de travailler en toute sécurité.

4.4 Échafaudages de façade

Utilisation

Les échafaudages fixes doivent toujours être employés lorsque des emplacements de travail sûrs ne peuvent pas être créés d'une autre manière (fig. 21). C'est souvent la seule façon possible de travailler si rien n'a été prévu pour les travaux de nettoyage et d'entretien lors de la conception du bâtiment.

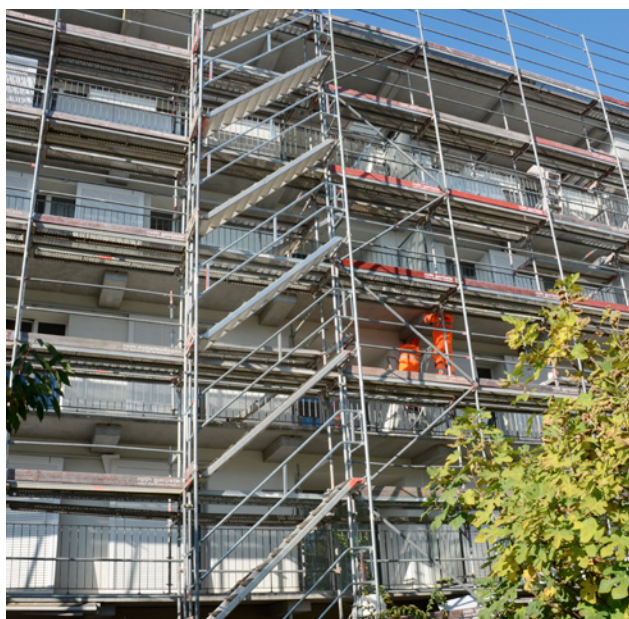
Exigences

Les exigences relatives à la construction et à l'utilisation des échafaudages sont définies dans l'ordonnance sur les travaux de construction, www.suva.ch/1796.f.

4.5 Échafaudages roulants

Utilisation

Les échafaudages roulants permettent de créer des emplacements sûrs pour les travaux de nettoyage et d'entretien léger à des hauteurs faibles ou moyennes (fig. 22). La hauteur des échafaudages roulants est réglée par la norme européenne EN 1004. Selon cette norme, la hauteur des plateformes de travail ne doit pas excéder 12 m à l'intérieur et 8 m à l'extérieur des bâtiments.



21 Échafaudage de façade avec tour d'escaliers.

Exigences

- Les échafaudages roulants ne doivent être employés que sur des sols plats, stables et dépourvus d'obstacles.
- Les échafaudages roulants doivent être assurés de façon à ne pas pouvoir être déplacés involontairement.
- Personne ne doit se trouver sur l'échafaudage roulant durant son déplacement.
- Les échafaudages roulants doivent être installés selon les instructions de montage du fabricant. L'application des prescriptions de sécurité relatives au montage doit être contrôlée et consignée.
- Exigences complémentaires: voir liste de contrôle «Échafaudages roulants», www.suva.ch/67150.f.
- La zone dangereuse doit être sécurisée. Les chutes d'objets ne doivent pas mettre en danger les collaborateurs et les passants.



22 Travaux depuis un échafaudage roulant.

5 Moyens auxiliaires

5.1 Perches télescopiques

Description

Les perches télescopiques permettent de travailler au sol en toute sécurité et peuvent atteindre une hauteur de 10 m (fig. 23). Elles sont disponibles en différentes longueurs et avec des poignées ergonomiques.

Utilisation

Grâce à leur légèreté et à la solidité de leur matériau, les perches télescopiques sont idéales pour le nettoyage des surfaces lisses. Divers outils peuvent y être fixés pour nettoyer sans avoir à utiliser une échelle.

5.2 Échelles

Utilisation

Les échelles (fig. 24 et 25) sont avant tout des accès provisoires. Seuls les travaux légers sur de petites surfaces et n'exigeant pas de grandes forces horizontales peuvent être exécutés sur des échelles. En outre, des travaux ne peuvent être exécutés à partir d'échelles portables que si aucun autre équipement de travail n'est plus approprié en matière de sécurité.

L'échelle n'est pas le bon équipement de travail pour des travaux à partir d'une hauteur de chute supérieure à 2 m. Le risque de chute est trop important. Si l'échelle est utilisée au-delà d'une hauteur de chute de 2 m, une protection contre les chutes doit être installée. On ne doit emporter sur l'échelle que peu de matériel ou des outils légers que l'on prendra soin de placer dans des récipients ou des sacs appropriés (p. ex. en bandoulière).

Exigences

Les exigences concernant la construction des échelles portables sont indiquées dans les normes européennes EN 131-1 et EN 131-2 «Échelles». Vous trouverez toutes les informations nécessaires à leur utilisation dans la publication «Travailler en toute sécurité avec des échelles portables et des escabeaux» disponible à l'adresse www.suva.ch/44026.f.

Attention

- Les échelles mobiles ne doivent en aucun cas être déplacées lorsqu'une personne se trouve dessus. Les échelles doivent être placées sur une surface suffisamment résistante.



23 Le nettoyage avec une perche télescopique peut être effectué depuis le sol ou une surface stable.



24 Comme le travail ne peut pas être exécuté au sol, on utilise un escabeau avec plateforme à 2 m du sol au maximum.



25 Selon les fabricants, il est possible d'utiliser des échelles mobiles à plateforme située au-delà de 2 m de hauteur de chute.

5.3. Équipements de protection individuelle (EPI antichute)

Description

Le personnel d'entretien et de nettoyage des bâtiments qui est exposé à des risques de chute peut se protéger en s'encordant. Ce type de protection nécessite toutefois la mise à disposition d'un matériel d'encordement approprié (fig. 26 à 29) et une formation conforme aux règles reconnues de la technique d'au moins une journée. Un travailleur qui exécute un travail avec une protection par encordement (système d'arrêt des chutes) doit être surveillé par une deuxième personne.

Utilisation

Les équipements de protection individuelle contre les chutes s'utilisent lorsqu'on ne dispose d'aucun autre moyen de protection. Sur les bâtiments anciens, c'est bien souvent la seule mesure de protection réalisable. Sur les bâtiments neufs et les toits vitrés plats ou légèrement inclinés résistants à la rupture, le personnel de nettoyage peut se protéger contre les risques de chute du toit en s'encordant.

Exigences

- Le matériel d'encordement doit satisfaire aux prescriptions en vigueur. Voir pour cela la publication «La sécurité en s'encordant», www.suva.ch/44002.f.
- Pour assurer les personnes au moyen d'EPI antichute, il faut:
 - un point d'ancrage solide au-dessus de l'emplacement de travail ou au moins à la hauteur de la personne à assurer
 - un harnais de protection contre les chutes
 - un absorbeur d'énergie
 - une longe (corde de retenue, corde d'assurage avec antichute coulissant, antichute à rappel automatique, etc.)
- La personne encordée doit porter un casque équipé d'une jugulaire.



26 Nettoyage des fenêtres. La personne est assurée au moyen d'un antichute à rappel automatique. Le dispositif est fixé, par exemple, à une traverse solidement ancrée dans le châssis de la porte.



27 Les systèmes de retenue sont des équipements de protection individuelle (EPI) qui empêchent l'utilisateur de tomber du toit. Les systèmes de retenue doivent toujours être préférés aux systèmes d'arrêt des chutes.



28 Les systèmes de maintien de la position au poste de travail sont des EPI. Ils permettent, en exerçant un appui ou une tension sur le système, d'adopter une position empêchant de trébucher dans la longe.



29 Les systèmes d'arrêt des chutes sont des EPI qui rattrapent l'utilisateur en cas de chute et limitent l'impact du choc.

5.4 Travaux sur cordes

Utilisation

Il y a des situations où les travaux de nettoyage et d'entretien nécessaires ne peuvent pas être exécutés avec des équipements et des moyens auxiliaires conventionnels (fig. 30). Pour ce type de cas exceptionnels, il convient de faire appel à des spécialistes des travaux sur cordes (art. 118 OTConst, www.suva.ch/1796.f). Informations complémentaires: www.suva.ch/cordes.

Pour les travaux de transformation et en particulier pour les bâtiments en construction, il convient de privilégier des mesures techniques ou l'utilisation d'équipements fixes ou temporaires avec protection collective, comme décrit aux points 3 et 4.

Les travaux sur cordes sont des solutions appropriées uniquement dans les cas justifiés lorsque des mesures de protection techniques ou d'autres équipements ne sont pas envisageables ou lorsque ceux-ci présentent un risque d'accident plus élevé.

Exigences

- Pour les travaux sur cordes, une formation de base et une formation continue sont nécessaires.
- Les travaux doivent toujours être surveillés par une deuxième personne.
- Chaque système utilisé doit comprendre au moins deux cordes fixées séparément.
- Le sauvetage des victimes d'accidents doit être garanti.



30 Travaux de nettoyage et d'entretien sur cordes. La personne qui travaille est assurée par deux cordes fixées séparément.

6 Exigences légales

Les obligations des maîtres d'ouvrage (propriétaires) et des architectes sont stipulées dans le **droit des obligations (CO, RS 220)**:

Art. 58 Responsabilité pour des bâtiments et autres ouvrages

- ¹ Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.
- ² Est réservé son recours contre les personnes responsables envers lui de ce chef.

Les exigences devant être respectées par l'employeur lors de la réalisation des travaux sur l'ouvrage sont définies dans la **loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA, RS 832.20)**:

Art. 82 Règles générales

- ¹ L'employeur est tenu de prendre, pour prévenir les accidents et maladies professionnels, toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données.

Les exigences devant être respectées par l'employeur lors de la réalisation des travaux sur l'ouvrage sont précisées dans l'**ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA, RS 832.30)**:

Art. 17 Toits

- ¹ Les toits sur lesquels les travailleurs doivent fréquemment monter pour des motifs inhérents à l'exploitation seront conçus de telle sorte qu'ils soient praticables en toute sécurité.
- ² Si les travailleurs doivent monter sur d'autres toits, des mesures destinées à prévenir les chutes seront prises auparavant.

Art. 21 Garde-corps et balustrades

- ¹ Afin de prévenir la chute de personnes, d'objets, de véhicules et de matériaux, les fenêtres à allège de faible hauteur, les ouvertures aménagées dans les parois et dans le sol, les escaliers et paliers sans parois latérales, les galeries, ponts, passerelles, plateformes, postes de travail placés au-dessus du sol, canaux ouverts, réservoirs ainsi que les emplacements analogues seront munis de garde-corps ou de balustrades.

Art. 37 Évacuation des déchets et entretien

- ² Lors de travaux d'entretien et de nettoyage, toutes les mesures de protection nécessaires doivent être prises. Les installations, appareils, outils et autres moyens nécessaires à l'entretien et au nettoyage doivent être tenus à disposition.

Pour ce qui est de l'entretien et la maintenance des ouvrages, l'employeur est par ailleurs tenu d'observer les prescriptions de l'**ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst, RS 832.311.141)**, notamment les art. 20, 21 et 118.

Les fabricants et les responsables de la mise en circulation des produits (machines, installations, moyens auxiliaires, etc.) sont soumis aux prescriptions suivantes:

- loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro, RS 930.11)
- ordonnance sur la sécurité des produits (OSPro, RS 930.111)
- ordonnance sur la sécurité des machines (OMach, RS 819.14)

Les exigences légales peuvent être satisfaites en appliquant les **normes (SN, EN, ISO)**.

7 Informations complémentaires

Liens, références, normes	Titre
www.suva.ch/44002.f	La sécurité en s'encordant
www.suva.ch/44006.f	Conception des garde-corps sur les accès permanents aux machines
www.suva.ch/44026.f	Travailler en toute sécurité avec des échelles portables et des escabeaux
www.suva.ch/84018.f	Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants
www.suva.ch/66084.f	Équipements de travail: la sécurité commence dès l'achat!
www.suva.ch/44077.f	Échafaudages de façade. La planification, gage de sécurité
www.suva.ch/44066.f	Travaux sur les toits – Pour ne pas tomber de haut
www.suva.ch/44095.f	Énergie solaire: intervenir en toute sécurité sur les toits – Montage et entretien d'installations solaires
www.suva.ch/44096.f	Planifier les dispositifs d'ancrage sur les toits
www.suva.ch/44096-1.f	Prévention des chutes depuis les toits: niveaux de sécurité
www.suva.ch/67028.f	Échelles portables et escabeaux
www.suva.ch/67038.f	Échafaudages de façade
www.suva.ch/67045.f	Nettoyage et entretien des bâtiments
www.suva.ch/67091.f	Équipements de protection individuelle (EPI)
www.suva.ch/67150.f	Échafaudages roulants
www.suva.ch/67064-1.f	Plateformes élévatrices PEMP – 1 ^{re} partie: planification sûre
www.suva.ch/67064-2.f	Plateformes élévatrices PEMP – 2 ^e partie: contrôles sur site
www.suva.ch/67185.f	Mains courantes – Stop aux chutes et faux pas dans les escaliers
www.ekas.admin.ch/6512.f	Directive CFST «Équipements de travail»
SN EN 1808	Plateformes suspendues à niveau variable
SN EN 280	Plateformes élévatrices mobiles de personnel
EN 131-1	Échelles – Partie 1: Terminologie, types, dimensions fonctionnelles
EN 131-2	Échelles – Partie 2: Exigences, essais, marquage
EN 1004-1	Échafaudages roulants de service en éléments préfabriqués

Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Secteur industrie, arts et métiers
Tél. 058 411 12 12
service.clientele@suva.ch

Commandes

www.suva.ch/44033.f

Titre

Nettoyer et entretenir les fenêtres, les façades et les toits en toute sécurité
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.
1^{re} édition: septembre 1992
Édition revue et corrigée: décembre 2025

Référence

44033.f (uniquement au format PDF)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch